



## Téléphone portable

-----  
Par Nems

Bjr,

Je suis séparé depuis 2019 et nous sommes en garde alterné, mon ex conjointe et moi 1 semaine sur 2.

Cette année, ma fille rentre au collège. Nous devons lui prendre un téléphone portable et un abonnement ensemble. le souci est qu'elle a fait tout ça dans mon dos et refuse aujourd'hui de lui passer le tel pendant mes semaines de garde en prétextant qu'elle avait peur qu'elle le casse.

Je lui ai proposé de lui rembourser une partie du téléphone ainsi que payer la moitié du forfait mais continue de refuser. Je n'ai donc pas de visibilité sur le contenu, les infos ou les applications que peut consulter mon enfant sur son téléphone.

En a-t-elle le droit ? Ni a-t-il pas une loi concernant ce genre de situation ?

Merci d'avance pour votre temps et vos réponses.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Y a-t-il un jugement du JAF sur cette garde alternée ?

C'est ce jugement qui fait la loi entre vous.

S'il y manque un élément, il faut saisir à nouveau le JAF.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Il n'y a pas une loi pour chaque détail de la vie quotidienne.

Le principe de base est que chaque personne gère librement son foyer.

A partir du moment où le téléphone n'est utilisé que chez la mère, vous n'avez aucun moyen de la contraindre à vous y donner accès. Il faut faire confiance à la mère pour en surveiller l'usage, tout comme les décisions concernant les menus, l'heure du coucher, ou le temps passé sur les autres écrans. Aucun de vous, par exemple, n'a de contrôle sur ce que l'enfant fait sur l'ordinateur chez l'autre parent.

Si vous voulez que votre fille ait un portable chez vous, achetez-lui en un.